

ANNEXE TECHNIQUE

SÉPARATEUR MODULAIRE DE VOIES SOBES

1. Description

Le séparateur SOBES est constitué d'éléments préfabriqués en béton armé liés entre eux.

Les éléments béton sont équipés à chaque extrémité de deux anneaux métalliques solidaires de l'armature du béton.

La liaison entre les éléments est assurée par une broche métallique insérée dans les anneaux.

2. Dimension des éléments

- hauteur : 0,81 m ;
- longueur : 3,74 m ;
- largeur au sommet : 0,15 m ;
- largeur à la base : 0,57 m ;
- masse : 2 250 kg (600 kg au m.l.).

3. Performances

Le séparateur SOBES permet la retenue des véhicules légers dans les conditions définies par l'essai de niveau BT4 de la norme P98-453,

4. Eléments constitutifs

Les éléments préfabriqués sont en béton de ciment de type B35 dosé à 400 kg/m³ de CPA avec adjonction d'un entraîneur d'air.

Les armatures sont constituées par des fers en acier cranté FeTE 500 homologués.

5. Utilisation

Le séparateur SOBES est un dispositif de retenue temporaire utilisé en protection de chantier routiers ou autoroutiers.

Les éléments liés entre eux sont posés au sol sans ancrage.

Une longueur minimale de file de 100 m est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement du système.

6. Nomenclature

DESCRIPTION	DIMENSION	NOMBRE par élément
Elément béton	Hauteur 810 mm Longueur 3740 mm Largeur base 570 mm Largeur sommet 150 mm Masse 2 100 kg Béton B35 + AER dosé à 400 kg/m ³ de CPA CEM 152.5 PMES	1
Filants	HA 8 x 3680 acier cranté Fe TE500 homologué HA 12 x 3680 acier cranté Fe TE500 homologué	12 2
Cadre	HA 6 x 2410 acier cranté Fe TE500 homologué	16
Epingle	HA 6 x 140 acier cranté Fe TE500 homologué HA 6 x 170 acier cranté Fe TE500 homologué	16 16
Anneaux de liaison	Anneau forgé diamètre extérieur : 90 Anneau forgé diamètre intérieur : 50 Longueur : 670 mini soudé à des barres diamètre 20 x 130 mini	4 4
Broche de liaison	Barre diamètre 40 Longueur 590	/
Anneau de levage	ARTEON 2,5 T	2

Partie non ressaisie intentionnellement (voir ci-dessous)

159-0 Texte non paru au *Journal officiel* 516

Direction de la sécurité et de la circulation routières

Circulaire n° 98-59 du 27 mai 1998 relative à l'agrément du séparateur modulaire de voies SOBES

NOR: EQU9810080C

Texte(s) source(s) : circulaire n° 97-66 du 8 août 1997.

Textes abrogés : circulaire n° 97-89 du 3 novembre 1997.

Textes modifiés : néant.

Mots clés : dispositifs de retenue.

Publiée : au Bulletin officiel.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement).

En application de la circulaire n° 97-66 du 8 août 1997 relative aux conditions d'agrément des séparateurs modulaires de voie de classe B pour le balisage et la protection des chantiers, d'une part, Par référence à la norme P98-453 d'autre part,

Je vous informe que le séparateur modulaire de voie SOBES de la société SOBES est agréé, en tant que dispositif de retenue temporaire, dans les conditions suivantes :

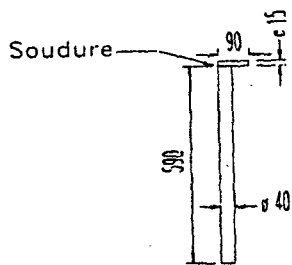
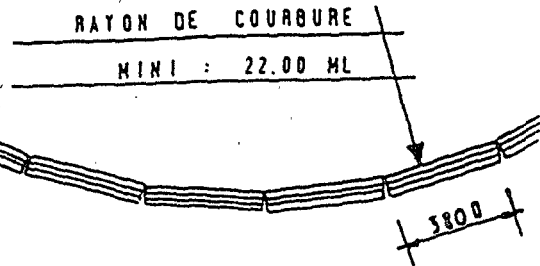
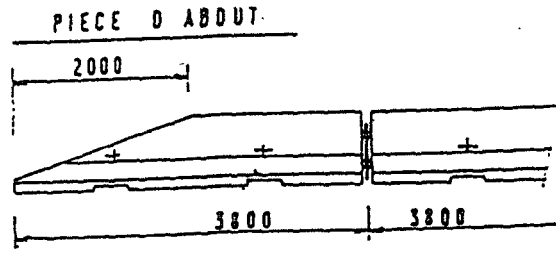
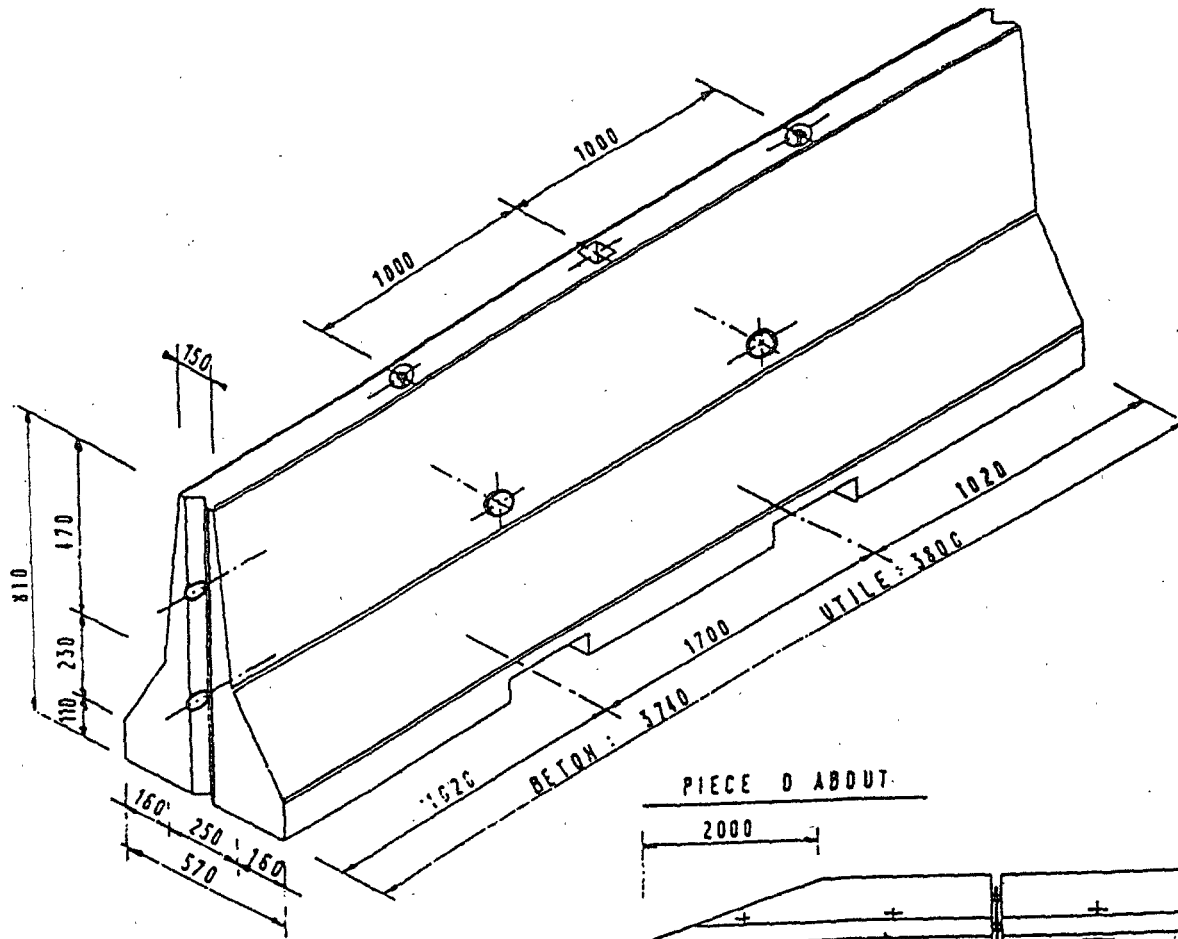
- séparateur de classe : B ;
- niveau : BT4 ;
- largeur de fonctionnement : 1,76 m (W6).

Les caractéristiques techniques du dispositif sont définies dans l'annexe technique jointe.

La présente circulaire annule et remplace la circulaire n° 97-89 du 3 novembre 1997.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité et de la circulation routières,
A. BODON

7. Schémas



TIGE DE LIAISON

FERRAILLAGE

